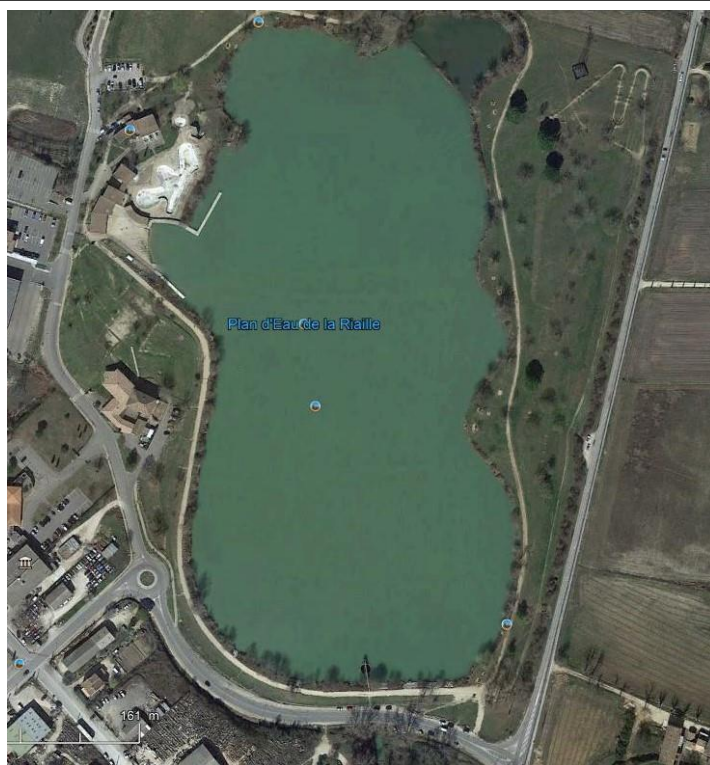


**CR PACA feeder**

**28 et 29 septembre 2019**



*Epreuve devant respecter le  
règlement sportif de la Commission Eau Douce de la  
FFPS*



# Infos SITE et SECTEURS

**Poissons dominants** | Poissons chat, gardons, brèmes, carpes.

	Accès	Points GPS	Chariot
Secteur A	Plan d'eau de la Raille APT 84400	43° 53'17.83"N 5°22'49.00"E	Non
Secteur B	Plan d'eau de la Raille APT 84400		Oui
Secteur C	Plan d'eau de la Raille APT 84400		Oui

<b>Anguille</b>	Interdite
<b>Brochet</b>	60cms
<b>Sandre</b>	50cms
<b>Truite</b>	25cms

	Profondeur	Vitesse du courant Nul – Lent –Rapide -Violent
<b>Secteur A</b>	2m	Nul
<b>Secteur B</b>	2m	Nul
<b>Secteur C</b>	2m	Nul



## LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
Cannes	4.6m	
Amorce	12 Litres	
Esches totales	2.5 Litres	
Fouillis	0.5 Litres	
Vers de vase	0.25 Litres	
Vers de terre	0.5 Litres	Coupés ou non coupés

## HORAIRES

	Manche1	Manche2
Rendez-vous	8h	7h30
Tirage au sort	8h30	
Entrée dans les box	8h45	7h45
Début des contrôles (*)	9h30	8h30
Amorçage	10h20	9h20
Début de la manche	10h30	9h30
5 minutes	15h25	14h25
Fin de la manche	15h30	14h30
Palmarès		15h30

**(\*) : Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesure, sans maintien du couvercle.**

## Grille de tirage

24 pêcheurs sur 3 secteurs en 2 manches

<b>1</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>14</b>
<b>3</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>16</b>
<b>5</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>21</b>	<b>1</b>
<b>6</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>22</b>	<b>10</b>
<b>7</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>3</b>
<b>8</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>24</b>	<b>12</b>

## Points de rendez-vous

Rendez-vous 8h le 28/06/19 contrôle des licences

	Sur place	Autre	Points GPS
Manche1	Oui	Plan d'eau de la Raille APT	
Manche2	Oui	Plan d'eau de la Raille APT	
Palmarès	Oui	Plan d'eau de la Raille APT	

## Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	Ricard Martial	06 17 78 58 13	
Forfait	Borreda Joël	06 72 99 88 06	joel.borreda@wanadoo.fr

Conformément à la décision validée lors de la réunion CR eau douce, chaque participant à un championnat individuel doit s'acquitter d'une cotisation de 7 €. La totalité du montant encaissé sera reversé au CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve

## Repas

Des formules repas seront disponibles pour le samedi et dimanche midi.

Sandwich Jambon, rosette ou pâté.

Sandwich 3€00

Boissons 1€50 (coca, orangina, oasis, bière)

Formule 2 Sandwichs + 1 boisson 6€00

Commande à effectuer avant le 27/09 par mail à [joel.borreda@wanadoo.fr](mailto:joel.borreda@wanadoo.fr), par SMS au 06 72 99 88 06 ou par Messenger à mon nom.

## Règlement particulier

### Extrait règlement :

#### 11. PARTICULARITES

11.1.1. La pêche au feeder se pratique au moulinet et sans flotteur.

11.1.2. Il n'y a pas de distance minimale de pêche.

11.1.3. Le lancer est obligatoire, avec pickup ouvert.

11.1.4. La longueur des cannes est limitée à 4,60 mètres. Plusieurs cannes pourront être montées.

11.1.5. Tous les montages sont autorisés y compris le méthode feeder et le plomb d'arlesay.

11.1.6. La longueur des bas de ligne n'est pas limitée.

11.1.7. Il sera possible de préparer, en réserve, plusieurs cannes. Une canne de réserve ne pourra être ni eschée, ni avoir le feeder garni.

11.1.8. En cas de prise d'un poisson, une canne de réserve ne pourra être mise en action de pêche qu'après la mise en bourriche du dit poisson.

11.1.9. Dimensions des feeders : la longueur maximale ne pourra excéder 7 cm et, quelle que soit la forme de celui-ci, sa section doit pouvoir passer dans un gabarit de 6 cm de diamètre.

11.1.10. L'amorçage de départ est autorisé uniquement à l'aide d'un feeder sans hameçon sur le montage.

11.1.11. Il est interdit de remplir une cage feeder alors qu'une cage est déjà à l'eau.

11.1.12. Le repère flottant est interdit.

11.1.13. Pour leur montage des lignes dans le box, aucune aide d'une tierce personne ne sera tolérée excepté pour les pêcheurs handicapés d'un membre supérieur.

11.1.14. La bourriche est obligatoire. Son diamètre devra être de 40 cm au minimum (bourriche ronde) ou sa diagonale devra être de 50 cm minimum (bourriche rectangulaire) La longueur immergée devra être au minimum de 1,50 mètre.

11.1.15. La bourriche métallique est interdite. La bourriche ne pourra être mise à l'eau qu'à l'issue du passage des contrôleurs.

11.1.7. Dans le cas où la réglementation locale impose la destruction de certaines espèces de poissons, ceux-ci devront être conservés dans une seconde bourriche (seau et tout autre récipient sont interdits). Cette information devra être obligatoirement mentionnée sur le programme de l'épreuve.